



1991

Création de l'école

86%

De taux de réussite 2020 pour nos
BTS Immobilier

100%

De taux de réussite 2019 pour nos
diplômés en Mastere Assurance

85%

Des étudiants satisfaits ou très
satisfaits des formateurs

4

Filières reconnues :
Banque / Assurance / Immobilier
Ressources humaines

**Versez votre taxe 2021
au profit de :**

NOSCHOOL
VOUS AVEZ PASSÉ
L'ÂGE D'ALLER À L'ÉCOLE.

**27 RUE THALES - 33700 MÉRIGNAC
www.noschool.fr / 05 56 49 41 33**



**TAXE
D'APPRENTISSAGE**

2021

*Aidez-nous à révéler les talents
des entreprises de demain.*

VOUS AVEZ PASSÉ
L'ÂGE D'ALLER À L'ÉCOLE.

NOSCHOOL

Parmi l'offre pléthorique d'écoles supérieures à Bordeaux, NOSCHOOL se démarque à la fois par la qualité de son accompagnement et par la place donnée aux compétences comportementales.

CHEZ NOUS

**5 CONSEILLERS EN FORMATION
ACCOMPAGNENT NOS 400 ÉTUDIANTS
DANS LA RECHERCHE DE LEUR ENTREPRISE.**

Chaque profil est étudié pour trouver la meilleure équation entre projet professionnel, personnalité du candidat et besoin de l'entreprise. **Du Bac +2 au Bac +5**, tous nos étudiants bénéficient par ailleurs d'outils et d'ateliers autour des **Softskills** pour développer leur potentiel.

Plus qu'une école, ils évoluent dans un véritable incubateur de compétences, où le savoir-être est essentiel. Rencontres avec des professionnels, ateliers de prise de parole, business game, module pour développer la confiance, l'empathie, la résilience...

NOSCHOOL c'est une offre de formation résolument ancrée dans l'exigence du terrain.

NOS FILIÈRES

IMMOBILIER

Du BTS au Bac +5

BANQUE FINANCE

Du Bac +3 au Bac +5

ASSURANCE

Du BTS au Bac +5

RESSOURCES HUMAINES

Du Bac +3 au Bac +5

Tous nos diplômes sont reconnus par l'Etat (Education Nationale ou Ministère du Travail)

VOUS ÊTES

CHEF D'ENTREPRISE, PARTENAIRE, ANCIEN DIPLÔMÉ

Votre soutien est essentiel pour investir dans :

- L'acquisition d'équipements technologiques et innovants
- Des activités pédagogiques et corporate extra muros
- L'ouverture de nouvelles filières

COLLECTE DE LA TAXE, COMMENT ÇA MARCHE ?

En 2020, les modalités de la collecte de la taxe d'apprentissage ont évolué dans le cadre de la « Loi Avenir professionnel » dite « Loi Avenir ». Désormais, la taxe à **0.68 %** de la masse salariale comprend 2 parts :

- **1** part égale à **87 %** de la taxe (ancien quota) destinée au financement de l'apprentissage versée aux OPCO.
- **1** part égale à **13 %** de la taxe (ancien hors quota, le solde) destinée à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur dédiées au financement des formations initiales professionnelles et technologiques hors formation en apprentissage (ancien hors quota)

COMMENT FAIRE VOTRE VERSEMENT ?

Le taux de **13 %** de votre taxe d'apprentissage appelé « Solde de la taxe d'apprentissage » pourra être versé à notre école (Code UAI 0333016 Z) sans intermédiaire par virement ou par chèque. (art. L6241-5 du Code du travail).

**+ de renseignements contactez
Pascale au 06 13 42 25 65**